



République française
Département des Vosges
Commune de Montmotier

Nombre de conseillers

• En exercice	6
• Présents	6
• Votants	6
• Absents	0
• Exclus	0

Date de convocation : vendredi 04 mars 2022

Date d'affichage : vendredi 11 mars 2022.

Le dix mars deux mil vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire

Etaient présents :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.

Messieurs Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT et Maxime ZIELONY

Procuration : néant

**Délibération N°03/2022 CONVENTION AVEC LA CAE POUR LA GESTION DES POUBELLES
AUX ABORDS DE LA VELOURUTE-V50-VOIE BLEUE**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention annexée à la présente délibération définissant la gestion des déchets et poubelles aux abords de la véloroute. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'**unanimité** accepte les termes de cette convention et AUTORISE le Maire à signer la convention, les éventuels avenants ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le

Publié ou notifié le

JEAN PIERRE POIROT
2022.03.11 16:59:20 +0100
Ref:20220311_165402_1-1-O
Signature numérique
le Maire